

Date de dépôt: 7 septembre 1999

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et M. Hervé Dessimoz et Barbara Polla concernant « un plan de carrière pour nos jeunes diplômés »

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapporteur : M^{me} Marie-Françoise de Tassigny

Mesdames et
Messieurs les députés,

La motion 1096 déposée le 8 novembre 1996 a été traitée les 4 mars, 11 mars, 18 mars et 15 avril 1999 sous la présidence de M. René Longet et de M^{me} J. Hagmann en remplacement. Les travaux se sont déroulés en présence de M. Eric Baier, secrétaire adjoint du DIP.

Introduction

L'objectif de cette motion, d'assurer un plan de carrière pour les jeunes diplômés, a posé quelques questions aux commissaires concernant la mise en place des auditions tant l'objectif était ambitieux et les intitulés pas assez concrets.

M^{me} Barbara Polla, coauteur de cette motion, a confirmé que celle-ci a été déposée à un moment où la problématique chômage constituait un sujet brûlant. Le fait que cette motion n'ait pas été traitée pendant trois ans a opéré un décalage dans les invites. M^{me} Polla précise que le souhait du plan de carrière, qui intègre un engagement professionnel à l'étranger, est facultatif. Mais la motion propose que l'étudiant qui désire faire une expérience professionnelle à l'étranger puisse être soutenu dans sa démarche.

Audition de la CUAE

MM. Yves Mattenberger et Jean-Luc Falcone, représentants de la Conférence universitaire des associations d'étudiants.

Les représentants de la CUAE sont assez critiques tant sur les objectifs que sur les moyens. Ils soulignent que cette motion peut contribuer à la fuite des cerveaux. Toutefois, ils relèvent l'aspect positif de la motion permettant à de jeunes diplômés de faire connaissance d'un aspect du marché du travail.

Il s'instaure un débat avec les commissaires sur la notion de mobilité des étudiants, sur la transformation de plans de carrière en séjour linguistique ou professionnel et sur l'extension du soutien des étudiants à l'étranger, non seulement dans des multinationales mais aussi dans des centres de recherche.

M. Baier communique que, s'agissant du taux de chômage des jeunes diplômés en sciences économiques, cette faculté n'est pas la plus concernée par ce problème puisque celui-ci n'atteint qu'un taux de 5 %.

Audition des représentants de l'AIIESEC

M^{me} Maya Schaerer, présidente et M^{me} Violaine Blancpain, vice-présidente externe de l'AIIESEC.

M^{me} Schaerer présente l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales, créée en 1948. Cette association est ouverte à tous les étudiants de toutes les facultés, présente dans 87 pays au sein de quelque 500 universités. L'AIIESEC Genève a développé trois projets à Genève :

- a) le forum OI-ONG, pour présenter les organisations internationales et celles non gouvernementales aux étudiants ;
- b) un programme d'échanges internationaux et de stages de 2 à 18 mois ;
- c) un projet interface qui consiste à présenter à des étudiants des entreprises susceptibles de les accueillir en stage.

L'organisation organise un « book » de curriculum vitae qui est transmis aux entreprises. Par la suite, une série d'interviews est réalisée pour des propositions d'embauche. Les représentantes de l'AIIESEC demandent préalablement des précisions sur le libellé de la motion. Elles sont plutôt réticentes à l'imposition du plan de carrière. Elles précisent que les multinationales ont leur propre système interne. Les représentantes AIIESEC évoquent aussi le délicat problème des reconnaissances de diplômés.

Audition du représentant du Groupement des entreprises multinationales (GEM)

M. René Gisiger.

M. Gisiger explique que le groupement comporte 44 sociétés regroupant 10 000 personnes.

Il constate que la région lémanique a un certain nombre d'atouts dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la main-d'œuvre. Mais cet avantage est en train de se perdre au profit d'autres pays européens. Les entreprises multinationales n'engagent plus beaucoup de collaborateurs suisses. Cet état de fait vient des obstacles administratifs et de la lenteur du temps de réponse de leurs interlocuteurs.

Un débat s'instaure avec les commissaires sur la vision des multinationales en matière de plan de carrière et sur leur style de prospection.

M. Gisiger signale que certaines universités sont plus actives dans leurs relations avec les multinationales.

Il nous fait part que le GEM est demandeur pour employer des diplômés de l'Université de Genève, mais que chaque année le GEM attire des diplômés d'autres universités telles par exemple celles de Lyon ou d'Utrecht car les contacts avec celle de Genève ne sont pas très simples.

Il insiste sur le fait que la main-d'œuvre suisse est un capital et qu'il faut se battre pour défendre ce secteur.

Discussion de la commission

M^{me} Polla propose aux commissaires une nouvelle rédaction de la motion suite aux auditions. Elle suggère de supprimer les trois premiers considérants au profit d'un nouveau considérant ainsi que le quatrième considérant. Les invites de la motion sont aussi modifiées. Cette proposition est bien accueillie. Certains commissaires soulignent que l'Université ne possède pas une stratégie d'emploi pour jeunes diplômés. Cela crée un véritable fossé entre formation et monde professionnel. Ils souhaitent une meilleure synergie entre ces deux mondes. Ils notent aussi que le plan de carrière a été conçu dans la durée, ce qui n'est plus de mise actuellement dans la plupart des entreprises.

A ce niveau de la discussion, un fait nouveau intervient. M. Baier fait parvenir aux commissaires un communiqué de presse émanant de l'Université et annonçant la mise en place pour la rentrée universitaire d'une passerelle vers l'emploi «centre Uni-emploi ». Cette innovation s'insère parfaitement dans les souhaits des commissaires.

Le texte revisité de la motion 1096 est discuté, article après article, par les commissaires. Certains commissaires doutent que la vocation de l'Université soit d'avoir un lien avec le monde économique. D'autres trouvent au contraire que le renforcement entre ces deux entités est indispensable vu les fonds alloués à la formation, il est indispensable d'obtenir des résultats sur investissement.

Quelques commissaires soulignent que le monde économique vit de ses contractions et que la structure universitaire ne peut l'influencer. Par ailleurs, le paradoxe est que l'Etat essaie d'attirer des sociétés à hautes technologies et souvent les universitaires restent dans leur tour d'ivoire. Il y a donc un fossé à combler.

Ces différents constats ont contribué à faire que les commissaires entrent en matière sur cette motion corrigée.

Vote

Motion 1096, complément à la passerelle Uni-emploi

Pour : 6 (1 Ve, 3 L, 1 R, 1 DC)

Contre : 0

Abstentions : 4 (2 AdG, 2 S)

Considérant I

« l'importance de continuer à explorer toutes les pistes permettant de favoriser l'emploi, de développer les interfaces entre le monde de la formation et celui de l'emploi et de pouvoir proposer un avenir professionnel, notamment aux jeunes diplômés des universités et des hautes écoles ».

Pas de commentaire.

Considérant II

« la mise en place dès la rentrée 1999 du Centre Uni-Emploi ».

Pas de commentaire.

Considérant III

« le souhait exprimé par le Groupement des entreprises multinationales de Genève d'intensifier ses contacts avec l'Université de Genève dans l'objectif d'employer davantage de diplômés de l'Université de Genève ».

Pas de commentaire.

Pour : 6 (1 Ve, 3 L, 1 R, 1 DC)

Contre : 0

Abstentions : 4 (2 AdG, 2 S)

Invite

« à inciter l'Université à soutenir et à développer, dans le cadre de la nouvelle passerelle vers l'emploi (Uni-Emploi) et des objectifs de développement durable, le dialogue et des contacts concrets avec les entreprises multinationales visant à favoriser la création d'emplois, soit 20 postes de travail minimum par année ».

Cette invite a été longuement discutée et amendée sur les notions de développement durable et sur l'aspect des indicateurs chiffrés. Cette démarche est novatrice et ambitieuse mais il paraît important aux commissaires d'avoir des indicateurs clairs et mesurables.

L'intérêt politico-socio-philosophique de cette motion est relevé par les commissaires, car elle a suscité un véritable débat sur les différents acteurs de l'emploi.

Pour : 6 (1 Ve, 3 L, 1 R, 1 DC)

Contre : 4 (2 AdG, 2 S)

Abstentions : 0

Considérant que la place de Genève doit poursuivre sa politique qualitative en matière de formation et développement durable et considérant que cette motion confirme les actions mises en place par l'Université ou les associations actives en la matière, par des interfaces avec les entreprises implantées dans le canton et notamment les multinationales.

La majorité de la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter cette motion 1096 revisitée et de l'adresser au Conseil d'Etat. Ainsi, elle aura le mérite de soutenir à long terme une action attendue de tous les partenaires pour que l'Université soit une véritable passerelle entre l'économie et la formation.

Proposition de motion

(1096)

“ un plan de carrière pour nos jeunes diplômés ”

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l’importance de continuer à explorer toutes les pistes permettant de favoriser l’emploi, de développer les interfaces entre le monde de la formation et celui de l’emploi et de pouvoir proposer un avenir professionnel, notamment aux jeunes diplômés des universités et des hautes écoles
- la mise en place dès la rentrée 1999 du Centre Uni-Emploi
- le souhait exprimé par le Groupement des entreprises multinationales de Genève d’intensifier ses contacts avec l’Université de Genève dans l’objectif d’employer davantage de diplômés de l’Université de Genève

invite le Conseil d’Etat

à inciter l’Université à soutenir et à développer, dans le cadre de la nouvelle passerelle vers l’emploi (Uni Emploi) et des objectifs de développement durable, le dialogue et des contacts concrets avec les entreprises multinationales visant à favoriser la création d’emplois, soit 20 postes de travail minimum par année

Date de dépôt : 11 octobre 1999

Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapporteur : M. Gilles Godinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il est indispensable à nos yeux de rappeler le contexte du dépôt de cette motion, à savoir le haut niveau de chômage en Suisse, en particulier à Genève en 1996 et la situation politique genevoise avec un gouvernement monocoloré très fortement inspiré des doctrines néo-libérales et un parlement majoritaire de droite sous l'hégémonie du parti libéral.

Deux députés de l'ancienne majorité ont déposé cette motion le 8 novembre 1996 avec l'intention louable mais combien irréaliste de « proposer un avenir professionnel à tous, aux jeunes universitaires diplômés aussi », en invitant le Conseil d'Etat à « ouvrir le dialogue sur le sujet avec les milieux économiques, principalement avec les entreprises multinationales » pour proposer « des plans de carrière avec parcours obligé à l'étranger » et « si nécessaire, faire appel à des aides financières de la Confédération et/ou des cantons ».

L'exposé des motifs relève que l' « évolution sur le marché international de nos grandes entreprises ne laisse que peu de place au sentiment patriotique » et que la Suisse semble préférer « la protection du chômage » plutôt que la « lutte pour la sauvegarde et la création des emplois ».

Reconnaissant le caractère provocateur de leur motion, les deux députés s'insurgent : « Pourtant trouvez-vous normal que l'on serve des indemnités de chômage à des jeunes diplômés universitaires sous prétexte qu'ils ne trouvent pas de travail dans notre pays, au lendemain de l'obtention de leur diplôme ? ».

Ce rappel nous a paru indispensable pour cerner la démarche des motionnaires : masquer l'attention sur les responsables de la crise économique, critiquer le rôle social de l'Etat, favoriser les liens avec les multinationales et, dans la plus pure tradition libérale, détourner l'attribution de ressources des pouvoirs publics vers les secteurs économiques ayant besoin d'aide financière de l'Etat : ici, en particulier, les entreprises multinationales !

Non, Mesdames et Messieurs les députés, cette proposition ne nous fait pas rire : elle exprime de la façon la plus provocatrice qui soit la pensée neo-libérale dominante.

Fusions des entreprises, concentration du capital et destructions des emplois

Cette politique est à l'œuvre dans le « marché global » planétaire. Chacun de vous a pu constater les effets de la logique systémique globale sur l'emploi. Il suffit de rappeler quelques chiffres : les fusions-acquisitions dans le monde ont atteint en 1997 1600 milliards de dollars et près de 2500 opérations transfrontalières de ce type auraient été réalisées au cours du seul premier trimestre 1999, pour un montant de 411 milliards de dollars. Dans le *Monde diplomatique* de septembre 1999, Frédéric F. Clairmont dans un article intitulé « Fusions d'entreprise, festins de prédateurs » illustre ce processus de nombreux exemples et affirme que « les transnationales n'ont pas seulement cessé de créer des emplois, elles les détruisent massivement ». Il cite à l'appui de sa démonstration l'hebdomadaire *Newsweek* qui a publié le 26 février 1996, soit avant le dépôt de la motion, un article intitulé « The Hit Men » (« les tueurs ») : « Vous perdez votre emploi, le cours des actions de votre ex-employeur bondit et le P.D.G. se fait attribuer une confortable augmentation de salaire. Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond quand les cours de Wall Street ne cessent de grimper alors que les rues avoisinantes sont jonchées des cadavres des travailleurs jetés sur le pavé par les grandes firmes comme AT&T et Chase Manhattan. »

Or, depuis le début de la décennie, les fusions-acquisitions ont porté sur des sommes dépassant 7000 milliards de dollars, soit approximativement le PIB des Etats-Unis. « Cette dynamique a été facilitée par la frénésie de déréglementation et de privatisations promues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui, comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ressemble à un appendice du pouvoir financier transnational », souligne F. Clairmont. Il faut insister sur le fait que ce pouvoir financier transnational est intimement lié au pouvoir des entreprises

transnationales, à savoir les principaux groupes d'actionnaires opérant en bourse. Ce processus de concentration des capitaux, que Marx avait prévu mais sûrement pas dans une telle ampleur, est inscrit dans la logique du système capitaliste mondial que nous connaissons aujourd'hui.

L'économie suisse en mutation

Entre 1992 et 1997, 205 000 emplois ont disparu en Suisse. Alors même que les plus grandes entreprises privées de ce pays ont réalisé d'impressionnantes fusions avec licenciements à la clé (Novartis, secteur bancaire avec notamment UBS Switzerland, pour citer les plus connus), les taux de chômage ont atteint des sommets : près d'un actif sur quatre en Suisse a connu le chômage entre 1991 et 1998. D'autre part, le processus de privatisations d'entreprises publiques a également entraîné une vague de licenciements, et d'autres vagues se préparent (Poste, CFF). Comme le décrit Ignacio Ramonet dans le *Monde diplomatique* de juin 1998 : « Entre 1990 et 1997, à l'échelle mondiale, les Etats se sont débarrassés, au profit de firmes privées, d'une part de leur patrimoine estimée à 513 milliards de dollars (215 milliards pour la seule Union européenne) ! » « On assiste à ce spectacle insolite : la montée en puissance des firmes planétaires, face à laquelle les contre-pouvoirs traditionnels (Etats, partis, syndicats) semblent de plus en plus impuissants. » La logique de la rentabilisation du capital et en particulier des fonds propres à hauteur de 20 % est une des normes qui régulent le marché, les Etats s'y soumettent et la Suisse n'y échappe pas. D'ailleurs, dans un système de compétition et de concurrence où seuls les puissants (entendez par là les détenteurs de masses de capitaux) peuvent gagner, la classe possédante suisse a conquis sa place, et, dans ce sens, l'intégration économique et financière de la Suisse au niveau européen et au niveau international est déjà réalisée. Par contre, la Suisse est en retard dans des domaines fondamentaux, au-delà des bilatérales, entre autres, sur la question de la formation et la question sociale. L'intégration politique, elle, sera à l'ordre du jour pour le XXI^e siècle.

Le système de formation à l'épreuve internationale

Une révision en profondeur du système de formation en Suisse est en cours. Outre la révision de la loi sur la formation professionnelle, le Conseil fédéral a entrepris une série de démarches dans le domaine de la formation et l'essentiel de sa politique est contenu dans l'important message relatif à

l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2000 à 2003, du 25 novembre 1998. Les récents résultats du PNR 33 consacré à l'efficacité de nos systèmes de formation font le point sur les 22 milliards investis en Suisse dans la formation, en relevant que le fédéralisme est un obstacle à une véritable politique nationale de formation.

Le caractère profondément élitaire de la formation en Suisse a maintenu une accessibilité à l'Université des plus faibles (9 %), juste avant le Mexique et la Turquie. La Suisse romande est sur ce plan en avance par rapport à la Suisse alémanique. Le niveau moyen de la formation en Suisse doit aussi être amélioré. La création du niveau HES a voulu contourner le problème d'une plus grande accessibilité aux universités en instaurant une voie parallèle de nature plus directement professionnelle, cherchant ainsi à combler un sérieux retard et à former en plus grand nombre les cadres faisant actuellement défaut sur le marché. Le constat d'un décalage entre les attentes de certains milieux économiques qui manquent de spécialistes, et la pénurie de certaines filières de formation d'une part, d'autre part la relative étanchéité constatée entre l'augmentation du nombre de diplômés de haut niveau et l'accès aux fonctions dirigeantes dans de grandes entreprises qui semblent réservées à une élite dans des milieux de la bourgeoisie helvétique plutôt fermés, ces évidences ont amené les responsables politiques de la formation à entreprendre la réforme actuelle.

Avec dix arrêtés fédéraux proposés aux Chambres ainsi que des amendements à la loi sur l'aide aux universités et sur la coopération dans le domaine des hautes écoles, à la loi fédérale sur la recherche et à la loi sur les hautes écoles spécialisées, le Conseil fédéral vise entre autres à intensifier la compétition sur le plan de la qualité, à créer des pôles de recherche nationaux dans le secteur universitaire et des centres de compétences dans celui des HES. Sous le slogan « réformer et investir », le message constate que « durant la période 1980-1995, le nombre des étudiants a augmenté de 22 %, tandis que le personnel universitaire augmentait de 9 % seulement, entraînant une baisse importante du taux d'encadrement ; avec l'augmentation annoncée du nombre d'étudiants de l'ordre de 20 % d'ici 2003, la situation va encore s'aggraver si aucune mesure n'est prise. La situation est déjà critique en sciences sociales et humaines notamment ». En effet, « d'importants objectifs fixés il y a quatre ans dans le cadre de la politique universitaire et de la recherche n'ont pas pu être atteints ou seulement partiellement. Vu la détérioration des finances publiques, les cantons et la Confédération n'ont pas été en mesure de mettre à disposition des ressources supplémentaires

pour les nouvelles tâches de l'éducation et de la science. Les moyens financiers ont stagné, voire reculé dans certains domaines ». Le bilan fait par le Conseil fédéral lui-même sur la période 1996-1999 est inquiétant.

Voilà un des résultats de la politique de restrictions budgétaires défendue par la droite dans ce pays et à Genève en particulier, les mêmes partis qui veulent assécher les caisses de l'Etat et qui nous proposent de soutenir la présente motion.

Les Hautes Ecoles et l'économie privée

« Pour renforcer concrètement leur rôle dans la société, les Hautes Ecoles doivent être capables d'exploiter les synergies entre la science, la formation, la culture, l'art et la technologie. Beaucoup de métiers du futur se situent au carrefour de ces domaines. Mais c'est le renforcement de leurs relations avec l'économie privée qui a le plus marqué, partout dans le monde, l'évolution des universités ces dernières années. » (Message cité, p.10) De plus, « le Réseau suisse d'innovation (RSI) avec ses bureaux romand et alémanique vise à accroître durablement l'efficacité et l'efficacités des actions de transfert de connaissances et de technologie dans les hautes écoles ».

Une fondation privée, Science et Cité, créée le 20 octobre 1998 par les milieux universitaires, scientifiques et économiques, va participer à renforcer la concertation entre la science, la politique et l'économie, tout comme le Groupement de la science et de la recherche et les offices fédéraux concernés.

Au niveau lémanique, dans le rapport commun des universités de Genève et de Lausanne de février 1996, intitulé « Planification stratégique. Horizon 2006 », une attention particulière est portée aux relations université-économie en vue d'une intensification, en particulier en veillant à intégrer dans l'enseignement des personnes issues du secteur privé. On ne peut pas dire que, dans ce domaine, nos universités ont accumulé du retard. Au contraire, le problème semble plutôt être d'améliorer l'efficacité de cette collaboration. L'Université de Genève a d'ailleurs déjà acquis une reconnaissance internationale en étant classée au top européen dans le domaine de l'économie.

En mars 99, l'Université de Genève, avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle, a mis en place une passerelle vers l'emploi, le Centre Uni-emploi. Cette structure nouvelle a pour mission de répondre tant aux besoins des étudiants qu'aux demandes des entreprises en matière d'insertion professionnelle (cf. annexes).

Nul doute que l'interface étudiants-entreprises fait l'objet de nombreuses initiatives diverses et des soins privilégiés de nos institutions de formation.

A nos yeux, le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est bien davantage de voir les catégories marchandes envahir le monde universitaire, soit avec l'idéologie d'entreprise mise au pas de la concurrence effrénée, sacrifiant les secteurs non « rentables », qui ne produisent pas une « valeur ajoutée directement injectable dans le processus de production », soit en « privatisant » directement les laboratoires publics, en les soumettant à des programmes de recherche décidés par des entreprises privées, dans une relation de dépendance économique. Le cas de Génoplante en France illustre ce risque.

Les sciences humaines, en particulier celles qui ont la tâche d'interroger le fonctionnement social, avec une distance critique, ou qui cherchent à introduire des valeurs éthiques, d'émancipation sociale et culturelle, risquent fort de faire les frais d'un rapprochement acritique entre l'université et les milieux économiques. Loin de nous l'idée simplificatrice et manichéenne qui voudrait séparer les « gentils universitaires » des « méchants entrepreneurs ». Il nous paraît par contre essentiel de garder un point de vue d'ensemble, systémique, pour analyser la dynamique sociale. La lutte de classes est une réalité sociale. Il n'y a pas les bons d'un côté et les méchants de l'autre. Il y a, par contre, un système économique qui valorise la recherche de profit maximum pour les actionnaires privés au détriment de l'émancipation sociale dans son ensemble. Voilà pour nous la contradiction de base de ce système économique. Pour nous, la priorité à accorder concerne la recherche d'une alternative dans laquelle l'entreprise soit guidée par les règles de l'éthique, de la solidarité, de la coopération, de l'émancipation sociale et qui priorise l'intérêt collectif, la préservation et le développement du bien commun.

En conclusion

Le récent débat et les votes au National sur la politique de la formation et de la recherche, concernant en particulier le crédit de 6,78 milliards pour 2000-2003, ont montré les limites imposées par la droite. L'article constitutionnel sur le rétablissement des finances fédérales, mis en place par les milieux économiques, les partis de droite avec le soutien des socio-démocrates, a en effet empêché d'augmenter l'aide à la formation et à la recherche. De 9,5 % du budget fédéral, les dépenses consacrées à la formation

et à la recherche plafonnent depuis le milieu des années 90 à 7 %. Alors que le Gouvernement britannique vient d'augmenter de 23,8 % les ressources universitaires par rapport au budget 1998, que les USA l'augmentent de 11 % en 1999, la France et l'Allemagne de 5 %, la Suisse propose une régression de 0,8 % entre 2000 et 2001 pour augmenter de 5 % seulement en 2002 !

La politique d'austérité voulue par la majorité bourgeoise porte ses fruits !

Les débats en commission sur la motion 1096 sont relevés dans le rapport de majorité. En résumé, les représentants de la CUAE rejettent la motion. Une version très adoucie pourrait à la rigueur être acceptable si elle s'adresse à toute l'université, et pas seulement à une de ses parties. La faculté de SES ne connaît qu'un faible taux de chômage par rapport aux autres facultés ; de plus, 63 % des étudiants de SES trouvent un emploi dans les entreprises privées. Les étudiants de l'AIESEC ont présenté, entre autres, une activité interface avec les entreprises qui existe depuis 15 ans. Le représentant du Groupement des multinationales, M Gisiger, a souhaité une meilleure organisation de l'interface multinationales-étudiants. Au final, une majorité de la commission soutient une version légèrement modifiée mais conservant l'essentiel des considérants, adaptant la motion à la création du Centre Uni-emploi et fixant un objectif de 20 postes minimum par année, sur le modèle d'un contrat de prestation type entre l'université et les multinationales !

Les entreprises multinationales, comme nous en avons vu quelques aspects ci-dessus, fonctionnent selon la logique de la recherche des taux de profits, en délocalisant chaque fois que cela leur convient pour abaisser les coûts de production. Le moins que l'on puisse dire est que les plans de carrière sont plutôt mis à mal par ces entreprises qui n'hésitent pas à se séparer de leurs cadres dirigeants au gré des restructurations. Elles sont responsables de licenciements massifs, elles dictent leurs lois et sont au-dessus des Etats nationaux.

La minorité de la commission estime que les liens avec les multinationales ne doivent pas être la préoccupation prioritaire du Conseil d'Etat, que d'autres priorités s'imposent au monde universitaire pour l'avenir de notre société, comme nous l'avons soutenu ci-dessus, et que les étudiants en SES ou HEC ont déjà pris les dispositions nécessaires dans le domaine des liens entre l'université et les milieux économiques. Pour ces différentes raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de rejeter cette motion.